

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 4 mars 2013 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs André Surprenant, Pierre Gosselin formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Vanier, Maire-suppléant

Sont absents le maire Monsieur Jacques Landry et le conseiller Monsieur Claude Maillé

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée.

9238-03-13 – Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Pierre Gosselin
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2013 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert. –

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9239-03-13 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9240-03-13 - Renouvellement bail – lot de grève

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Qu'un chèque au montant de 71,28\$ soit émis pour le loyer du lot de grève représentant le loyer pour une période d'un an à compter du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9241-03-13 – Don Chœur Do-Ré-Mi

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 25\$ soit remis au groupe Chœur Do-Ré-Mi pour l'achat d'un espace publicitaire pour leur spectacle annuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9242-03-13 – Rapport de l'inspecteur

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 1er février au 25 février 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9243-03-13 – Motion de remerciements – Société de Sauvetage de la Croix Rouge

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciements soit adressée à la Société de Sauvetage de la Croix Rouge canadienne pour le don de ceintures de sauvetage pour les enfants du camp de jour dans le cadre du programme communautaire de sécurité nautique aussi appelé Prudence en eau libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9244-03-13 – Entente entraide mutuelle protection contre l'incendie

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Pierre Gosselin
ET RÉSOLU

D'autoriser le Maire et la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec les municipalités de la Ville de Bedford, le Canton de Bedford, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge- Station et la Municipalité de Venise-en-Québec. A l'article 9.3 un minimum de deux (2) heures sera facturé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9245-03-13 – Renouvellement entente location téléavertisseurs – service incendie

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil renouvelle l'entente pour la location de 16 téléavertisseurs alphanumériques pour une durée de 36 mois, le prix mensuel pour les appareils alphanumériques est de 5,95\$/mois plus taxes.

D'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9246-03-13 – Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 423, 23^e Avenue Est, 286, 51^e Rue Ouest et 54 Avenue Venise Est;

423, 23^e Avenue Est – Agrandissement du bâtiment
286, 51^e Rue Ouest – Nouvelle construction
54, avenue Venise Est – Fermer la galerie avant

CONSIDÉRANT que les terrains sont soumis à un P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9247-03-13 – Programme Accompagnement en Loisirs

Proposé par : M. Pierre Gosselin
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

D'autoriser la Directrice-générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec, les formulaires requis afin de participer au Programme d'Accompagnement en Loisirs pour les personnes ayant des incapacités, édition 2013-2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9248-03-13 – Entente Marina de la Baie – utilisation terrains

Proposé par : M. Pierre Gosselin
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le Maire et la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer une entente avec la Cie 9007-6340 Québec Inc. pour le droit d'accès au quai municipal et le droit d'utilisation du terrain et de la bâtisse situés sur le lot 133-45 le tout tel que décrit dans l'entente en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9249-03-13 – Partenariat – Loisir Inter municipal

CONSIDÉRANT que le loisir contribue au développement du territoire et des communautés rurales, favorise le sentiment d'appartenance des individus à leur milieu et mobilise la communauté autour d'enjeux communs ;

CONSIDÉRANT QUE le 11 janvier 2013, lors du dépôt du document : Projet pilote, une programmation inter municipale, évaluation mi-parcours et mise au point des orientations, la majorité des personnes présentes ont manifesté le désir de poursuivre dans la démarche proposée ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de succès d'un projet collectif en loisir inter municipal doivent être établies par un mandat de travail clair pour les mandataires ;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de chacun des partenaires doit être entier pour la réussite d'un projet en loisir inter municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la première étape pour préparer un projet collectif en loisir inter municipal est de connaître la volonté de chaque municipalité, en identifiant les partenaires ;

Proposé par : M. Pierre Gosselin
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec confirme son engagement de partenariat au projet collectif en loisir inter municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9250-03-13 – Programmation Loisir Inter municipal

CONSIDÉRANT les résultats obtenus depuis le printemps 2012 dans la production et la livraison d'une programmation inter municipale en loisir avec les municipalités de Clarenceville, Noyan, Sabrevois, Venise-en-Québec, Saint-Sébastien et Henryville ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Sophie Dufour, a coordonné et produit la programmation inter municipale depuis sa création, c'est-à-dire l'automne 2012 ;

Proposé par : M. Pierre Gosselin
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec autorise l'embauche de Madame Sophie Dufour afin de coordonner et de produire la programmation inter municipale de l'été 2013, l'automne 2013, l'hiver 2013 et le printemps 2014, ainsi qu'une version anglophone si besoin. Le tout sous la forme d'un contrat d'une durée de 140 heures à 20,00\$ de l'heure.

Que ce Conseil est d'accord à verser un montant de 470,00\$ afin de permettre la réalisation de ce contrat. Le solde étant réparti entre les autres municipalités faisant partie de ce comité inter municipal.

La Municipalité de Venise-en-Québec se porte volontaire à titre de porteur du dossier en loisir inter municipal et se chargera d'acheminer la somme à Mme Dufour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9251-03-13 – Demande de certificat d'autorisation – MDDEFP – quai municipal

Proposé par : M. Pierre Gosselin
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour l'aménagement du quai municipal.

D'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9252-03-13 – Rapport de l'inspecteur

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Pierre Gosselin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur pour les travaux exécutés durant le mois de février 2013 et les travaux prévus pour le mois de mars 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9253-03-13 – Amélioration réseau routier – demande aide financière

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire procéder à des travaux d'amélioration de son réseau routier sur les rues suivantes : 33^e rue Est, 34^e rue Est, 35^e rue Est et 36^e rue Est ;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux s'élèverait à plus de 160 000\$;

CONSIDÉRANT que sans une aide financière, ces travaux ne seront pas effectués ;

Proposé par : M. André Surprenant

Appuyé par : Mme Line Émard

ET RÉSOLU

Qu'une demande d'aide financière soit adressée à Mme Marie Bouillé, Députée d'Iberville dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9254-03-13 – Nomination Maire-suppléant

Proposé par : M. André Surprenant

Appuyé par : Mme Line Émard

ET RÉSOLU

Que Mme Micheline Aubry soit nommée comme maire-suppléant pour une période de 3 mois soit jusqu'au 3 juin 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9255-03-13 – Remerciement Maire-suppléant sortant

Proposé par : M. André Surprenant

Appuyé par : M. Pierre Gosselin

ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciements soit adressée à M. Michel Vanier pour son mandat en tant que maire-suppléant sortant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9256-03-13 – Adoption règlement 387-2013 – Cour municipale

Proposé par : M. Michel Vanier

Appuyé par : Mme Line Émard

ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le règlement No. 387-2013 autorisant la conclusion d'une entente modifiant les conditions de l'entente relative à la cour municipale commune entre les municipalités d'Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Venise-en-Québec et la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

RÈGLEMENT NO. 387-2013 « Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant les conditions de l'entente relative à la cour municipale commune entre les municipalités d'Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Venise-en-Québec et la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu »

ATTENDU que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et les municipalités de Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien et Venise-en-Québec ont conclu en octobre 2005 une entente modifiant une entente réputée conclue pour l'établissement d'une cour municipale commune;

ATTENDU le décret numéro 178-2006 adopté par le Gouvernement du Québec le 22 mars 2006 approuvant la signature de cette entente;

ATTENDU le décret numéro 124-2007 adopté par le Gouvernement du Québec le 14 février 2007 approuvant l'adhésion de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu à l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

ATTENDU que les municipalités dont le territoire est soumis à la juridiction de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu désirent se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* (R.L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant une entente déjà conclue;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la table du Conseil lors de la séance générale du 4 février 2013;

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de règlement lors de la séance du 4 février 2013, sont en possession d'une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

Il est

PROPOSÉ PAR : M. Michel Vanier
APPUYÉ PAR : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

QUE le RÈGLEMENT NO. 387-2013 intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant les conditions de l'entente relative à la cour municipale commune entre les municipalités d'Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Venise-en-Québec et la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

ARTICLE 1

Le Conseil municipal de Venise-en-Québec autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et les municipalités d'Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sabrevois,

Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Venise-en-Québec et la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

ARTICLE 2

Le Conseil municipal approuve le projet d'entente joint au présent règlement sous l'annexe « A » pour en faire partie intégrante.»;

ARTICLE 3

Le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou son adjoint sont par le présent règlement autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec l'entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur les cours municipales* (R.L.R.Q., c. C-72.01).

FAIT ET ADOPTÉ À VENISE-EN-QUÉBEC ce 4 mars 2013

Jacques Landry, MAIRE

Diane Bégin, Directrice-générale
et Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9257-03-13 – Comptes du mois

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 282 489,02\$ le tout tel que ci-après listé.

PROPOSÉ PAR : M. Michel Vanier
APPUYÉ PAR : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

<u>CHÈQUES</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
L1300007	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE- VIE INC	Cotisations ass-groupe	1 419,57 \$
L1300008	HYDRO-QUÉBEC SERVICE DE CARTES	Électricités	16 836,22 \$
L1300009	DESJARDINS	Véhicule Inspecteur	137,61 \$
L1300010	TÉLÉBEC LTÉE	Téléphones	358,87 \$
L1300011	TÉLUS	Cellulaires	251,88 \$
L1300012	XITTEL INC.	Services internet	132,11 \$
C1200882	L'HOMME ET FILS	Matériaux 2e versement /	27 022,43 \$
C1300060	CHOINIÈRE & MORIN FINANCIERE BANQUE	déneigement	12 609,08 \$
C1300061	NATIONALE INC.	Financement	1 310,88 \$
C1300062	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU TRAVAILLEURS CANADIENS	Quote-parts	19 667,95 \$
C1300063	AUTOMOBILES	Cotisations syndicales	214,06 \$
C1300064	BERNARD M. & BAERTSCHI R. GESTION FORMATION	Remboursement de taxes Formation Service	397,15 \$
C1300065	INCENDIE MUNICIPALITÉ ST-	d'incendie	1 280,00 \$
C1300066	SÉBASTIEN	Travaux Montée Roy	25 018,00 \$
C1300067	DÉBOURSÉ EN JANVIER		- \$

C1300068	DÉBOURSÉ ANNULÉ		-	\$
C1300069	PITNEY BOWES	Contrat de service	308,78	\$
C1300070	RÉGIE I.A.E.P.H.V	Quote-parts	126 458,00	\$
C1300071	ACKLANDS GRAINGER INC.	Équipements serv.incend	938,57	\$
		Congrès service		
C1300072	ACSIQ	d'incendie	431,16	\$
C1300073	AUBIN ST-PIERRE INC.	Pièces tracteur	27,51	\$
C1300074	BABYTEL	Télécommunication	262,30	\$
C1300075	BAERTSCHI RENÉ	CCU 25 février 2013	35,00	\$
C1300076	BORDO, LANA	Entretien ménager	408,50	\$
C1300077	BOUTHOT GÉRARD	Frais déplacement Séc.Ci	81,10	\$
C1300078	BAERTSCHI, SAMANTHA	Programme touristique	70,00	\$
C1300079	DÉBOURSÉ ANNULÉ	Déboursé annulé		
	CLAUDE ET FRANCOIS	Entretien et réparation		
C1300080	PHÉNIX	électricité	1 219,76	\$
C1300081	COPICOM INC.	Contrat de service	273,07	\$
C1300082	DUFOUR SOPHIE	Loisirs inter-municipal	140,00	\$
		Formation Service		
C1300083	DUPUIS BRIGITTE	d'incendie	140,00	\$
C1300084	DEWATTERLOT GHISLAINE	Remboursement taxes	793,97	\$
C1300085	ÉMARD, LINE	CCU 25 février 2013	45,00	\$
C1300086	EMCO LIMITÉE	Pièces toilettes kiosque	13,74	\$
C1300087	ENTREPRISE MPD INC.	Bottes voirie	195,40	\$
C1300088	ENVIRONEX	Analyses eaux usées	162,25	\$
	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE			
C1300089	DES MUNICIPALITÉ	Frais de courrier	47,77	\$
C1300090	FLEURY, ROBERT	CCU 25 février 2013	35,00	\$
		Pièces et accessoires		
C1300091	A.F. FOUCAULT LTÉE	voirie	1 604,51	\$
	MÉDIAS			
C1300092	TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	Avis public	593,97	\$
C1300093	LABORATOIRE S.M.	Analyses eaux potables	133,65	\$
C1300094	LYMBURNER, YVES	CCU 25 février 2013	35,00	\$
C1300095	LADOUCEUR, MICHEL	CCU 25 février 2013	35,00	\$
	LES ÉQUIPEMENTS	Pièces et accessoires		
C1300096	DUSSAULT	usine	74,04	\$
C1300097	L,HEUREUX PRO-JOINTS INC.	Chalet Parc Jameson	2 069,55	\$
	LES NOTAIRES MÉNARD &	Honoraires		
C1300098	PAQUETTE INC.	professionnels	1 065,05	\$
C1300099	PAPETERIE COWANSVILLE	Fournitures de bureau	375,90	\$
C1300100	PETITE CAISSE	2011	221,36	\$
C1300101	PHARMACIE VIAU & OUMET	Matériel médical	218,98	\$
C1300102	PITNEY BOWES	Recharge timbreuse	1 149,75	\$
C1300103	POSTES CANADA	Média-poste	122,76	\$
C1300104	PREVIMED INC.	Matériel PR	87,50	\$
	PLOMBERIE CLAUDE			
C1300105	BOULET INC.	Chalet Parc Jameson	1 086,84	\$
C1300106	PUBLILUX INC.	Internet	57,43	\$
	RECEVEUR GÉNÉRAL DU			
C1300107	CANADA	Licence radio	598,00	\$
	SENCOM INFORMATIQUE			
C1300108	INC.	Technicien	146,58	\$
C1300109	SAAQ	Immatriculation	5 759,58	\$
C1300110	SUPER SOIR	Carburant	505,79	\$
	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE			
C1300111	PRÉVENTION INC.	CSST	564,07	\$
C1300112	SAMSON NANCY	Remb. Activité sportive	50,00	\$
	TECHNO-CONTRÔLE 2000			
C1300113	INC.	Recharge de cylindres	188,23	\$
	TOILETTES PORTATIVES			
C1300114	SANIBERT	Parcs/ toilettes sèches	1 460,18	\$
C1300115	TROTTIER, PIERRE	CCU 25 février 2013	35,00	\$
C1300116	THERRIEN COUTURE	Honoraires	1 920,20	\$

		professionnels	
		Technicien	
C1300117	VILLE DE BEDFORD	préventionniste	114,98 \$
C1300118	POSTES CANADA	Timbres	1 232,42 \$
	LAROSE ET LAROSE IMAGE &		
C1300119	SON	Fournitures de bureau	201,72 \$
C1300120	CARROSSERIE VENISE	Camion - Canyon	1 474,31 \$
		Équipement service	
C1300121	CMP MAYER	d'incendie	145,45 \$
			<hr/>
SOUS-TOTAL :			262 070,49 \$
SALAIRES			
EMPLOYÉS/			17 482,34 \$
SALAIRES			
CONSEILLERS			2 936,19 \$
GRAND-TOTAL :			282 489,02 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9258-03-13 – Levée de l'assemblée

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 4 mars 2013 soit levée à 19h40

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Michel Vanier
MAIRE-SUPLÉANT

Diane Bégin
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Diane Bégin
Secrétaire-trésorière

Je, Michel Vanier, Maire-Suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal